

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [valerie-dube-csspo-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/09df36f1463012e429762f67>

Date d'obtention : 2025-03-12 16:32:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes de la méthode Sexto sont claires, succinctes et précises. La méthode oriente d'abord les personnes intervenantes en situation de sextage à prendre soin du bien-être des personnes concernées par cette situation, tant la personne qui dévoile (valider son action), que la personne victime (croire ses propos), que la personne instigatrice (informer avec transparence des actions). Elle offre aussi une structure dans l'évaluation de la situation, et ce, avec l'utilisation d'une grille d'évaluation d'incident qui se veut non-suggestive. Cette cueillette d'information, qui s'effectue auprès de l'ensemble des personnes impliquées de près ou de loin (personne divulgatrice, victime, témoins) permet de mettre en lumière l'amorce et la nature de la situation entre autres et d'orienter objectivement les interventions suivantes. La méthode permet de plus, de clarifier les rôles des différents acteurs (intervenant, policier, victime, personne instigatrice) pouvant être impliqués dans l'arrêt et/ou la prise en charge d'un suivi. Finalement, la méthode Sexto aide à adopter une posture bienveillante à l'égard des personnes impliquées dans une situation de sextage et confère un certain savoir Être aux personnes qui y interviennent.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

D'abord, je retiens de l'expérience qu'avoir la trousse (aide mémoire) pour supporter ma réflexion et mes réponses lors des mises en situation, a été très aidant. Aussi, des 3 mises en situation, je retiens qu'il est important de prendre un moment pour se déposer comme intervenant.e lorsque l'on reçoit ou l'on est témoin d'une situation de sextage, et ce, afin d'intervenir avec calme et pouvoir appliquer les étapes de la trousse avec diligence et attention. Je retiens aussi qu'il y a une variété de type de situation de sextage. Ce faisant, il importe de voir chacune d'elle comme étant unique, d'être vigilant.e pour ne pas émettre de conclusion hâtive, sans au préalable, avoir recueilli les informations nécessaires auprès de tous les acteurs impliqués dans une telle situation. La grille d'évaluation se veut un outil aidant pour le prévenir. Finalement, au terme des 3 présentations, je suis d'avis que je possède les aptitudes et habiletés pour intervenir dans une situation de sextage et qu'avec la trousse/méthode Sexto, je me sens davantage ancrée et confiante d'intervenir judicieusement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Après réflexion, je me sens très à l'aise avec l'application de la méthode Sexto dans son ensemble. Elle présente structure en cohérence avec mes valeurs (bienveillante, planifiée et transparente) et en adéquation avec mon profil de travailleuse sociale. Cependant, je crois qu'une étape qui pourrait me sembler plus "délicate" (moins naturelle) serait l'étape de communiquer avec le policier éducateur ou policier. En effet, Voici une suggestion pour formuler cela de manière claire et professionnelle :

"Il m'est moins naturel de référer vers les policiers lorsque les photos ne sont pas compromettantes, ou si les parents d'un élève viennent me consulter pour obtenir de l'aide concernant une situation de sextage. J'ai tendance à privilégier une approche autonome ou à travailler avec les intervenants du milieu scolaire et psychosocial. Faire appel aux policiers comme collaborateurs n'est donc pas mon réflexe immédiat." En effet, il serait moins naturel de référer vers les policiers advenant le cas où nous serions dans une situation où les photos ne sont pas compromettantes par exemple. Ou encore, si les parents d'un élève viennent me consulter pour obtenir de l'aide concernant une situation de sextage. J'ai tendance à privilégier une approche autonome ou à travailler avec les intervenants du milieu scolaire et psychosocial. Faire appel aux policiers comme collaborateurs n'est donc pas mon réflexe immédiat.